

ABANDON DES ÉVALUATIONS D'ÉCOLES

RASSEMBLEMENT MERCREDI 16 NOVEMBRE 14H DSDEN78

Depuis juin dernier, de nombreuses écoles du département se sont positionnées pour refuser les évaluations d'écoles et en demandent l'abandon.

Nos organisations s'opposent à ce dispositif qui constitue une marche supplémentaire dans la généralisation du pilotage par l'évaluation, la mise en concurrence des écoles et vise à généraliser l'expérimentation marseillaise d'école territorialisée et à détruire notre statut et limiter notre liberté pédagogique.

Malgré un report à janvier annoncé par le Ministre, nombre de pressions en circonscription nous remontent déjà alors que les conditions de cette rentrée sont d'ores et déjà difficiles (manque d'AESH, démission de personnels, postes non pourvus, manque de remplaçants etc.). **Aucune réunion au sujet des évaluations d'écoles ne peut être imposée avant janvier.**

Aux Mureaux, à Versailles, Maule, Beynes, Conflans, à Sartrouville, les personnels des écoles maintiennent leur demande ; les collègues et les équipes ont bien d'autres choses à faire.

Les évaluations d'écoles, les constellations, les animations pédagogiques imposées, les évaluations nationales, toutes ces tâches supplémentaires imposées sont chronophages ... Ça suffit!

Les personnels n'ont pas besoin de tout cela pour exercer leurs missions. Ce dont ils ont besoin et ce dont l'école a besoin, ce sont des remplaçants, des personnels RASED et Psy EN, des AESH, des personnels formés, une revalorisation indiciaire des salaires, un bâti scolaire assurant de bonnes conditions de travail...

Au CTSD du 6 octobre, nos organisations syndicales ont demandé à la DASEN que les évaluations d'écoles n'aient pas de caractère obligatoire et que les écoles qui ne souhaiteraient pas intégrer ce dispositif ne subissent aucune contrainte.

Dans d'autres départements, des DASEN ont laissé la liberté aux écoles d'être volontaires. Dans le 95, le DASEN a indiqué qu'aucune sanction ne serait prise.

De plus, dans le département, ces évaluations d'école sont inscrites dans GAIA sous forme de d'animations pédagogiques, donc sous forme de formation continue ce qui constitue une atteinte au droit à la formation continue comme défini à l'[Article L912-1-2](#) du code de l'éducation (formation continue obligatoire répondant aux besoins des enseignants)

C'est pourquoi nous revendiquons que **le libre choix de la formation soit respecté.**

Vendredi 14 octobre, aux Mureaux, une soixantaine d'enseignants étaient rassemblés devant leur inspection pour de nouveau, signifier leur refus d'entrer dans ce dispositif.

- ▶ **Face au déni de nos conditions de travail,**
- ▶ **Face aux pressions des IEN pour mettre en place les évaluations d'écoles,**
- ▶ **Face au refus de notre DASEN d'accepter que le volontariat soit de mise comme c'est le cas dans d'autres départements,**
- ▶ **Face au refus du Ministre d'abandonner les évaluations d'écoles,**

**Nos organisations syndicales appellent l'ensemble des personnels du département, désigné pour une évaluation d'école ou pas, à se rassembler devant la DSDEN
Mercredi 16 novembre à 14h.**

Nous demandons à la DASEN de recevoir une délégation lors de laquelle lui sera remis toutes formes d'expression du refus des équipes et des personnels (motions des Conseils de maîtres, conseils de cycles, pétition...)

